



# **CHARTRE**

## **Groupement des Epiceries Sociales et Solidaires Rhône-Alpes Auvergne**

**« Nous, épiceries sociales et solidaires d’Auvergne Rhône-Alpes, décidons d’un commun accord de nous solidariser à travers un Groupement intitulé « Groupement des Epiceries Sociales et Solidaires Rhône-Alpes Auvergne (GESRA) », la finalité générale étant de recomposer les rapports entre économique et social au travers des domaines de l’alimentation et de la nutrition »**

### **Nos valeurs :**

Nous référant aux Droits de l’Homme et du Citoyen des déclarations de 1789 et de 1948, et respectant la devise républicaine de Liberté, d’Egalité et de Fraternité, dans un esprit de tolérance réciproque, nous partageons des valeurs fortes :

- **le respect des individus à travers toutes leurs différences,**
- **le droit à une vie décente,**
- **la dignité individuelle par la responsabilisation et la reprise en main de son avenir,**
- **la justice sociale,**
- **la solidarité et le lien social,**
- **le partage de savoir-être et de savoir-faire,**
- **la Citoyenneté,**
- **la promotion sociale tendant à la participation des personnes,**
- **la confiance et l’optimisme dans l’Homme,**
- **la recherche d’une alternative de société dont les épiceries sociales et solidaires veulent faire la preuve en montrant un autre possible.**

Les épiceries du Groupement expriment cette solidarité locale en répondant à des besoins non couverts, alimentaires d’abord, mais aussi d’expression collective des personnes et des familles fragilisées dans le but de trouver des solutions pour sortir de l’assistanat, de l’isolement, et prévenir des situations d’exclusion.

Pour cela, elles se reconnaissent aussi les valeurs suivantes vis-à-vis des personnes :

- **le respect et l’estime de soi, et des autres**
- **l’indépendance grâce à l’acte d’achat,**
- **la liberté de choix, parmi des produits diversifiés tant en nature qu’en qualité,**
- **le maintien dans la « marche de la société »,**
- **l’identité sociale,**
- **le projet personnel et/ou collectif**
- **l’éducabilité (dans la consommation, la santé, la sociabilité, la construction de projets,...)**
- **la mise en valeur des ressources, compétences, capacités et potentiels dont ils sont porteurs.**

Le Groupement respecte chaque épicerie dans sa spécificité statutaire (structure associative, Centre Communal d’Action Sociale, Coopérative, ou autre) et identitaire (issue d’une histoire locale avec ses porteurs et leurs caractéristiques).

Chaque épicerie adhérente cherche au sein du Groupement à mutualiser, à partager, des ressources et des connaissances.

Le Groupement défend dans son fonctionnement les valeurs suivantes :

- **la Démocratie (une représentation de chaque épicerie lors des réunions du Groupement, représentation bénévole ou salariée ou de personnes bénéficiaires mandatés),**
- **la convivialité,**
- **l’esprit de coopération, et la mutualisation,**
- **la solidarité,**
- **l’expérimentation**
- **la négociation avec ses partenaires.**

## **Nos principes et nos engagements :**

Les actions que nous menons ensemble reposent sur les principes et engagements suivants, découlant des valeurs :

Chaque épicerie adhérente au groupement y adapte ses pratiques dans une démarche de progrès tendant à l'adoption des principes suivants :

- Appuyer la personne dans la recherche de son autonomie,
- Proposer à la vente des produits alimentaires à prix réduits ou adaptés aux revenus, diversifiés, et renvoyant une image positive aux personnes,
- Animer une action pédagogique sur des thèmes utiles à la gestion de leur vie quotidienne,
- Développer des échanges entre bénéficiaires et en recherchant la mixité sociale,
- Contribuer à consolider le respect et l'estime de soi et des autres,
- Développer toutes actions pour que les personnes retrouvent le goût et la capacité d'entreprendre.

Le Groupement met en œuvre à travers ses actions, les principes suivants :

- Etre représentatif d'un mouvement des épiceries sociales et solidaires d'Auvergne Rhône-Alpes,
- Etre un acteur collectif reconnu comme tel et dialoguant avec les Pouvoirs publics,
- Entretenir une obligation d'informations réciproques entre les membres et avec le Groupement (dont la communication des comptes d'exploitation et des rapports d'activités),
- Ne parler au nom du réseau qu'après concertation de tous ses membres,
- Mener une évaluation régulière de l'action en référence à la Charte.
- Etre un lieu :
  - d'échanges et d'expérimentations,
  - de convivialité et de solidarité,
  - de mutualisation et de coopération,
  - de synergie collective,
- Etre un relais et un soutien pour des expérimentations locales (innovation et validation),
- Construire une capacité d'expertise grâce à la construction et la capitalisation de savoirs,
- Etre un lieu de débat démocratique, ouvert à l'expression des bénévoles, des salariés et des consom'acteurs
- Etre en veille sociale et solidaire, et en observatoire des populations fragilisées (informations ascendantes), pour dialoguer avec les Institutions,
- Etre en négociation avec son environnement institutionnel au nom d'une certaine représentativité des épiceries sociales et solidaires d'Auvergne Rhône-Alpes,
- Se donner une organisation régionale souple et adaptée, tout en restant vigilant à ne pas s'institutionnaliser soi-même,
- Assurer une part des approvisionnements des épiceries respectant :
  - les règles d'hygiène et la législation en cours sur l'activité,
  - la traçabilité permettant un jugement sur l'éthique de production des denrées,
  - un bon rapport qualité-prix, malgré un impératif d'économie, les produits étant vendus moins chers,
  - une diversité des produits en nature (dont les produits frais) et en qualité (pour une même denrée), offrant un choix dans le respect de la dignité des personnes.

Chaque épicerie adopte aussi les principes d'approvisionnement suivants :

- Etre solidaire avec les autres épiceries en cherchant et partageant des opportunités d'intérêt collectif,
- Chercher la proximité auprès des producteurs locaux, dans l'esprit du Développement durable.

Les épiceries conjuguent plusieurs ressources différentes : autofinancement partiel par les ventes, cotisations, et collectes, bénévolat y compris celui des personnes bénéficiaires, subventions publiques en nature (prêt de locaux, mises à disposition de personnels,...) et financières, subventions privées (Fondations, Mécénats).

Leurs actions apportent une plus-value pour la Collectivité (les « externalités positives » ou la « plus-value » résultant de l'action).

**Les épiceries sociales et solidaires signataires de la Charte s'engagent au respect et à la mise en œuvre des valeurs et principes énoncés et à mentionner dans leur communication qu'elles sont signataire de la charte du GESRA.**

« Bon pour accord », à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature :